



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 décembre 1996**

**Espace Niortais  
Désignation du concessionnaire  
pour le garage public**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1996

[\[Annexe\]](#)

**Président :**  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,  
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Après avis du Comité Consultatif pour les Grands Projets d'Urbanisme des 15 janvier, 2 mai et 16 septembre 1996,

Le Conseil Municipal du 10 mai 1996 a approuvé le principe de la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du garage souterrain de l'Espace Niortais dont il a établi la capacité à 250 places environ.

Le Conseil Municipal du 5 juillet dernier a décidé de retenir quatre candidatures parvenues à la Ville de Niort.

Dans les conditions prévues par la Loi Sapin, la Commission d'analyse des offres, réunie le 30 septembre 1996, a proposé au Maire de poursuivre les négociations avec la SOPAC. Le rapport de cette commission est joint en annexe.

Ces négociations ont débouché sur l'établissement d'un contrat de délégation ci-annexé, qui porte en particulier sur :

- la capacité de l'ouvrage, soit 250 places
- le plan de financement : le prix de revient de l'équipement est établi à 19,4 millions de francs HT. La Ville versera à la SOPAC une subvention d'équipement de 10,2 millions de francs.
- la durée de la concession, soit 40 ans
- le mode de fonctionnement : le parc sera accessible 24 H/24 H aux usagers possédant une carte d'abonné et dans la journée aux usagers qui acquitteront un paiement à la durée.

Le contrat prévoit d'autre part que la Ville de Niort disposera, à l'intérieur du garage, de l'usage exclusif d'un espace d'une vingtaine de places destinées au parc de véhicules municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner la SOPAC comme concessionnaire de cet équipement
- approuver le contrat de délégation qui prévoit notamment le remboursement par la SOPAC des frais d'étude engagés par la Ville et le versement par la Ville à la SOPAC d'une subvention d'équipement de 10,2 millions.
- autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

*(M. le Maire, Président du Conseil de Surveillance de la SOPAC, n'ayant participé ni au débat ni au vote).*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)